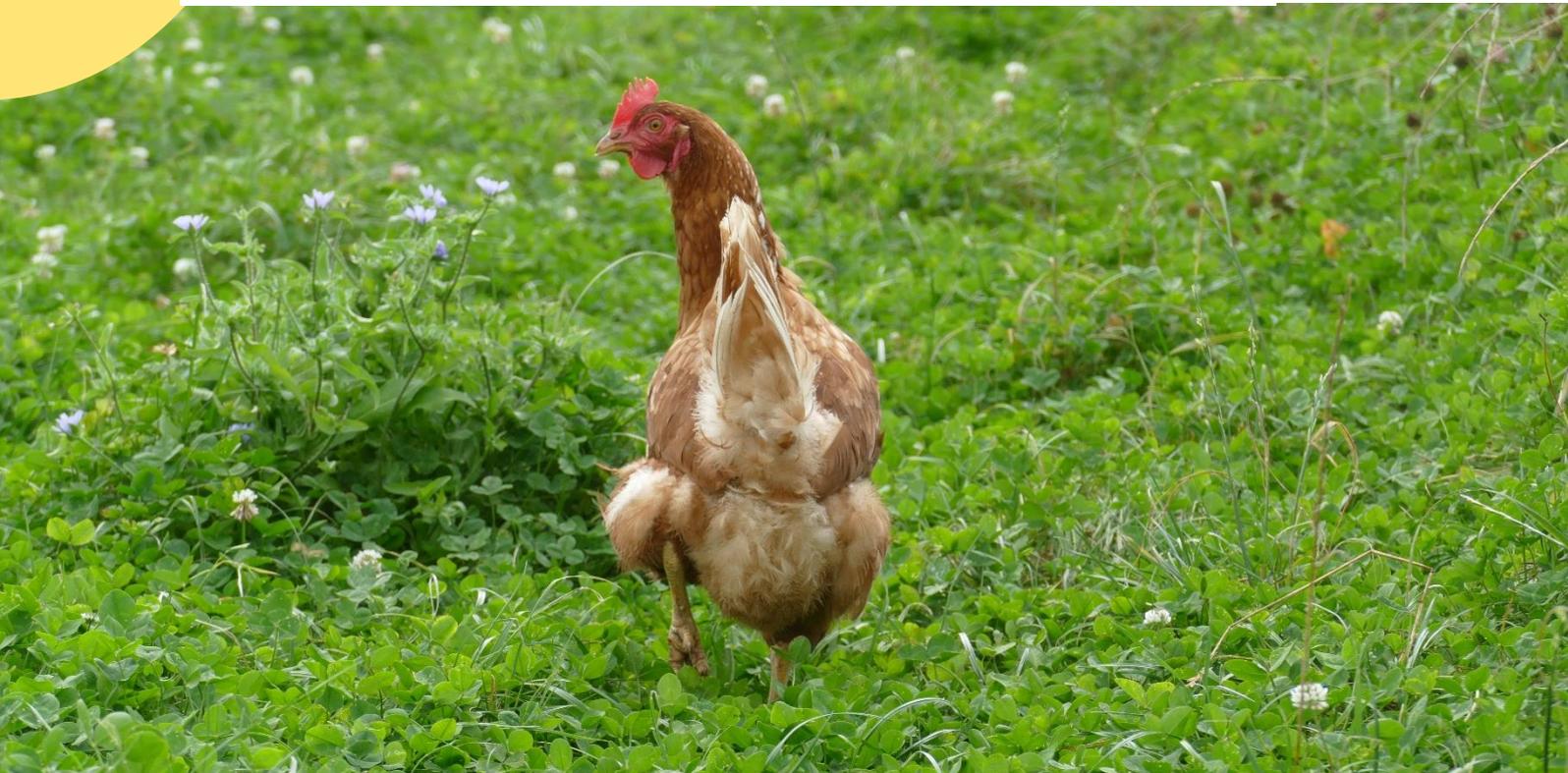


OBSERVATOIRE TECHNICO- ECONOMIQUE

POULES PONDEUSES AVEC PARCOURS



Enquête réalisée auprès des aviculteurs de 9 départements
du Grand-Ouest en production de poules pondeuses plein air,
Label, et biologiques.

Lots réformés de 2020 à mi 2021



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**

**CHAMBRES D'AGRICULTURE
BRETAGNE
NOUVELLE AQUITAINE
PAYS DE LA LOIRE**



Éléments de contexte

Les enquêtes portent sur des lots mis en place entre début 2019 et fin 2020, réformés entre début 2020 et septembre 2021. Les œufs sont vendus presque exclusivement en circuit long.

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par le COVID19, qui a entraîné une succession de mesures perturbant le marché de l'œuf.

Depuis la fin de l'année 2020, les coûts de l'aliment n'ont cessé de croître, l'indice ITAVI poudeuses atteint presque 174 points en juin 2022 contre 96,2 en janvier 2019.

Evolution de la réglementation bio



Le nouveau règlement bio est entré en application que depuis le 1^{er} janvier 2022, les lots enquêtés ne sont pas encore concernés par les changements : aliment 100 % bio et sortie des poulettes sur parcours en particulier.

Les résultats technico-économiques

Cette enquête étant effectuée sur un échantillon non constant, nous ne pouvons pas tirer de conclusion sur les évolutions.

Ces éléments donnent cependant des repères pour se situer d'un point de vue technique et économique.



Descriptif de l'échantillon

Les résultats proviennent de Bretagne, des Pays de la Loire et de Nouvelle-Aquitaine. La taille modeste de l'échantillon appelle à la prudence dans l'utilisation et l'interprétation des résultats.

L'atelier ponte représente entre 30 et 100 % de la marge brute des exploitations enquêtées. 12 élevages sur les 27 renseignés sont spécialisés en poudeuses (soit une marge brute ponte > 90 % de la MB totale). 7 exploitations associent bovins ou ovins et cultures/prairies, 2 ont un autre atelier de volailles et des cultures, et 4 ont des cultures.

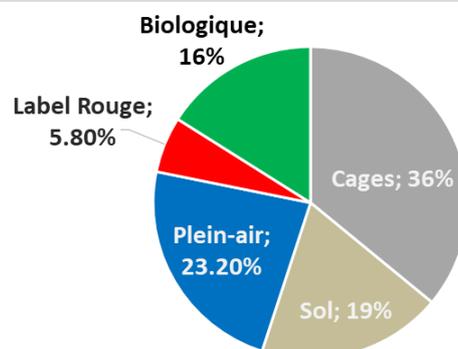
Les éleveurs enquêtés se sont installés entre les années 1993 et 2020.

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques moyennes des élevages enquêtés. Les valeurs minimales et maximales sont entre crochets.

	Plein air	Label	Biologique
Nombre d'élevages	7	7	16
Nombre de lots	9	8	18
SAU (ha)	58 [2,6 à 127]	80 [5,4 à 250]	31 [3,7 à 84,5]
Surface poulaillers (m²)	1379 [600 à 2300]	727 [638 à 800]	1148 [400 à 2050]
Nombre d'UTH atelier ponte <small>Nombre estimé par l'éleveur</small>	1,25 [1 à 3]	1 [0,6 à 1,2]	1 [0,5 à 2]
Nombre de poules / UTH	21 371 [6000 à 38000]	7 929 [6000 à 12 000]	11 255 [2600 à 21 600]
Année de construction des bâtiments	1 998	2 009	1 994
% bâtiments rénovés	50 %	25 %	88 %

Production française

Fin 2020, **64 % des poules poudeuses sont élevées en systèmes alternatifs à la cage**. La transition s'est accélérée depuis l'année 2017, marquée par l'engagement de l'interprofession à réduire les effectifs d'élevage en cage à 50 % du cheptel français en 2022.



Source : CNPO d'après la Base de données avicole

Figure 1 : Répartition des effectifs nationaux de poules poudeuses fin 2020.

Un marché bousculé

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par le COVID19. Durant les confinements successifs, les ménages français ont changé leurs habitudes de consommation, la demande en ovoproduits a diminué au profit des œufs coquilles, et en particulier des œufs issus de systèmes alternatifs. La consommation d'œufs a atteint un pic à 224 œufs / habitant en 2020, contre 218 en 2019.

Les ventes ont ensuite ralenti à partir de mai 2021, avec un marché alors excédentaire en particulier en bio. Cela s'est traduit sur le terrain par des vides plus longs, des réformes anticipées, des œufs bio déclassés. D'après les chiffres de l'agence bio, le cheptel breton de poudeuses bio a régressé en 2021 : 2,27 millions contre 2,33 en 2020, et 2,32 en 2019.

■ Résultats techniques

Le tableau ci-dessous présente les **moyennes** des résultats techniques observés sur notre échantillon. **Les valeurs atypiques ont été retirées.**

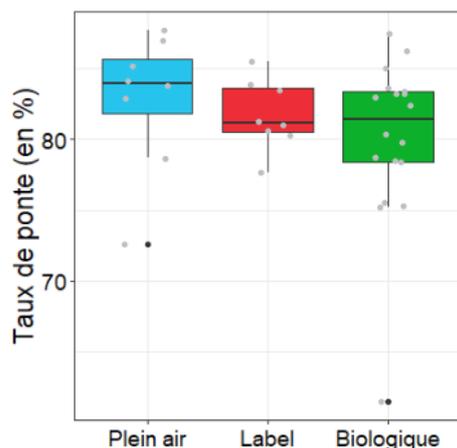
		Plein air	Label	Biologique
Durée de présence (en jours)		388	391	381
Durée totale du lot (en jours)		414	422	415
Nombre de lots / an		0,88	0,87	0,88
Taux de pertes		6,7 %	10,6 %	10,8 %
Nombre d'œufs / poule / lot		328	320	305
Taux de ponte		84,2 %	81,7 %	80,7 %
Poids moyen des œufs (g)		60,1	60,4	62,0
Indice de Consommation		2,36	2,45	2,51
Consommation d'aliment	g/œuf	143	148	155
	kg/poule/lot	45,8	47,5	47,4

La durée des lots en élevages bio semble augmenter mais reste plus faible que dans les autres systèmes : 50 % des lots bios ont duré entre 372 et 385 jours. Les vides sanitaires sont compris entre 21 et 42 jours, majoritairement entre 23 et 30 jours en plein-air et label, 31 à 39 jours en bio.

Les graphiques ci-dessous intègrent l'ensemble des lots.

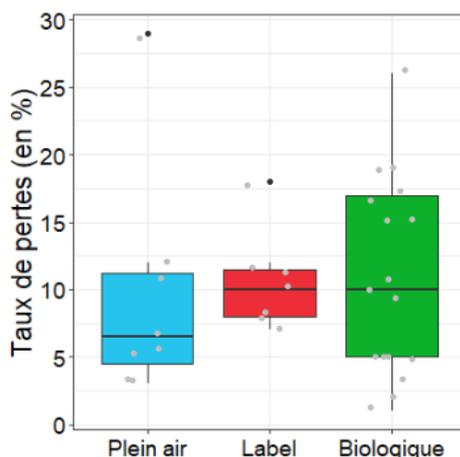
50 % des lots ont subi des **taux de pertes compris entre 5 et 15 %**. Ce taux a dépassé les 20 % pour deux exploitations, dus à une colibacillose et un étouffement (figure 2).

Figure 2 : Répartition des taux de pertes dans les lots enquêtés par type de production (en %). Chaque point gris représente un lot.



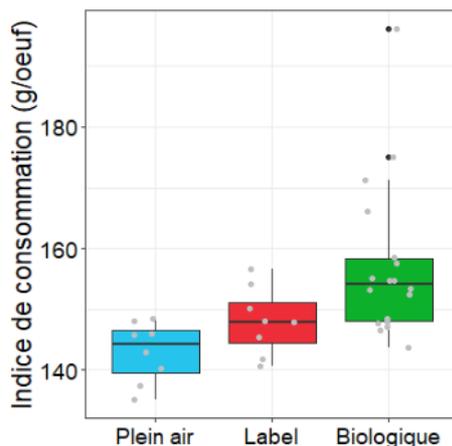
Les élevages biologiques montrent une plus grande variabilité dans leur indice de consommation. Quatre élevages ont des indices de consommation supérieurs à 160 g/œuf, dû à des problèmes sanitaires ou comportementaux sur l'élevage.

Figure 4 : Répartition des indices de consommation en g / œuf par type de production. Chaque point gris représente un lot.



Hors gros problème, **les taux de ponte sont compris entre 75 et 88 %**, avec un avantage pour les élevages plein air (figure 3).

Figure 3 : Répartition des taux de ponte par type de production (en %). Chaque point gris représente un lot.



Lexique

Données techniques

Durée du vide

Temps compris entre le départ d'un lot et l'arrivée du suivant (j).

Durée totale du lot

Temps de présence des animaux (j) + durée du vide (j).

Nombre d'œufs par poule

Calculé sur le nombre de poules au démarrage du lot.

Taux de ponte

Ratio entre le nombre d'œufs pondus par poule et la durée de présence des animaux.

Poids moyen des œufs (g)

Masse d'œufs / nombre total d'œufs produits

Indice de Consommation

Consommation d'aliment / poids d'œufs produits

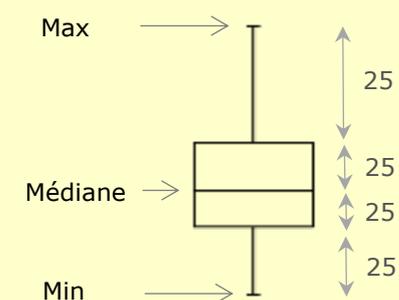
Statistiques

Médiane

Valeur qui sépare une série en deux groupes de même effectif (50 % des données sont inférieures à cette valeur et 50 % sont supérieures)

Lecture d'une boîte à moustaches

La boîte contient 50 % des lots.



Lots à problème

8 lots sur les 35 ont été déclarés comme des lots à problème par les éleveurs.

Les problèmes rencontrés sont variés : stress et nervosité liés au confinement, problèmes d'alimentation, étouffement, maladies et infections...

▪ Charges opérationnelles

Parmi les lots enquêtés, 12 sont en contrat d'intégration, 23 en contrat de reprise.

Prix des poulettes et de l'aliment

- Les poulettes sont achetées entre **4 et 4,5 €/unité en Label Rouge et Plein-air**, contre **6 à 6,8€/unité en bio**.
- L'aliment coûte en moyenne **265 €/tonne en Label Rouge et Plein-air** contre **548€/tonne en bio**.

NB : Les écarts entre le bio et le conventionnel se sont accrûs depuis le 1^{er} janvier 2022 du fait de l'évolution de la réglementation bio : obligation de sortie des poulettes sur parcours, aliment 100 % bio.

Autres charges opérationnelles (€. HT / poule / an)

Le tableau ci-dessous présente les **moyennes** des charges opérationnelles annuelles.

Poste	Plein air	Label Rouge	Biologique	Tous élevages
Eau	0,08	0,12	0,09	0,09
EDF	0,28	0,16	0,23	0,23
Dépenses de santé	0,27	0,31	0,18	0,23
Main d'œuvre temporaire, désinfection, dératisation	0,33	0,21	0,48	0,39
Autres (cotisations, litières...)	0,07	0,22	0,16	0,15
Total	1,02	1,02	1,15	1,09

Les charges opérationnelles des élevages enquêtés sont en moyenne de 1,09 €/poule/an, 1,03 en médiane, hors poulettes et aliment. **Cette moyenne cache une grande variabilité** (figure 5), de 0,51 à 1,70 €/poule/an hors cas exceptionnel selon le contrat, le système de ventilation, le système de traitement des fientes, le recours à de la main d'œuvre extérieure, la source d'eau...

- Les charges en eau dépendent principalement de la source d'approvisionnement. Pour les élevages utilisant l'eau de réseau, elles s'élèvent en moyenne à 0,12 €/poule/an.
- Les charges d'électricité dépendent du type de bâtiment (statique, dynamique, mixte), du traitement des fientes (séchage en bâtiment ou à l'extérieur), ou encore du niveau d'automatisation. Les élevages en bâtiment dynamique avec système de séchage des fientes ont des charges d'électricité d'au moins 0,4 €/poule/an.
- Les dépenses de santé à la charge de l'éleveur sont plus élevées en contrat de reprise : respectivement 0,36 ; 0,42 ; et 0,23 €/poule/an en plein air, label, et bio. Certains élevages en intégration peuvent cependant avoir des frais vétérinaires assez élevés liés à la lutte contre les poux rouges et les mouches (0,11 €/poule/an en moyenne sur les lots bio en intégration).
- Les charges de main d'œuvre temporaires regroupent les charges de mise en place, d'enlèvement des volailles et de nettoyage des bâtiments. Elles sont très variables selon les choix de l'éleveur (entraide, prestation) et impactées par la durée du lot.

Définitions

Contrat d'intégration

L'organisation de production fournit les poulettes et l'aliment à l'éleveur. Elle apporte un appui technique, assure la collecte des œufs et la reprise des réformes. L'éleveur est rémunéré sur la base d'un contrat ou d'une grille en fonction de la performance.

Contrat de reprise

L'éleveur finance les poulettes et l'aliment et revend ses œufs selon le cours du marché.

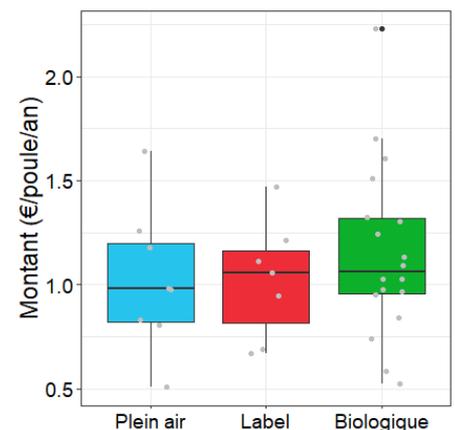


Figure 5 : Répartition des charges opérationnelles en € HT / poule / an selon les types de production. Chaque point gris représente un lot.

▪ Résultats économiques

Les tableaux ci-dessous présentent les marges poulette-aliment (MPA) et marges brutes (MB) moyennes. Elles ne sont pas indiquées pour les contrats d'intégration en plein-air et label à défaut d'un effectif suffisant. Les médianes sont indiquées lorsque des écarts importants avec la moyenne sont présents.

Marge PA (€ / poule / an)

	Plein air	Label	Biologique
Contrat d'intégration			10,29
Contrat de reprise	6,83	9,13 Médiane : 8,25	10,56

Marge brute (€ / poule / an)

	Plein air	Label	Biologique
Contrat d'intégration			9,27
Contrat de reprise	5,68	8,03 Médiane : 7,1	9,31

Les marges poulette-aliment varient d'une exploitation à l'autre (figure 6) selon ses performances (taux de ponte, IC), mais aussi selon le contrat, le prix de l'aliment, et le prix de l'œuf. La taille de l'élevage semble n'avoir que peu d'impact.

En contrat d'intégration, **les primes et pénalités représentent jusqu'à 31 % de la marge PA**, avec une moyenne de 17 % pour l'ensemble des types de production.

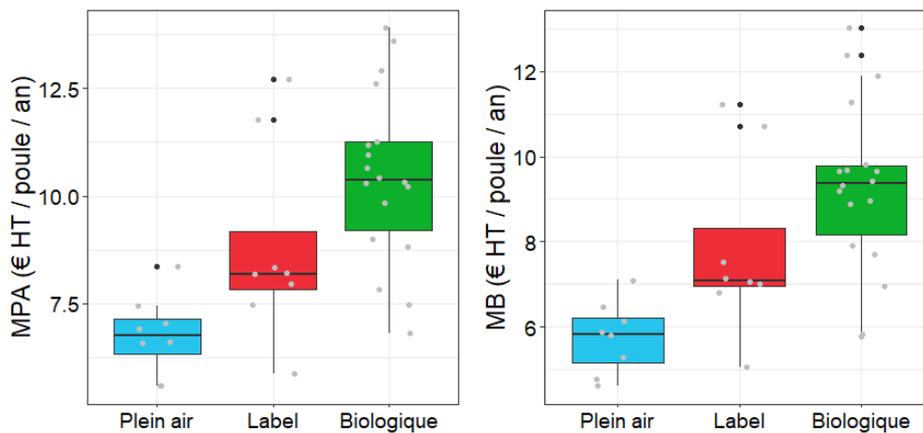


Figure 6 : Répartition des MPA et MB chez les éleveurs enquêtés. Chaque point gris représente un lot.

▪ Charges fixes moyennes (€ HT / poule / an)

Poste	Plein air	Label Rouge	Biologique
Assurances	0,20	0,32	0,33
Entretien (bâtiments, parcours)	0,15	0,25	0,26
Frais de gestion	0,30 Médiane : 0,17	0,36	0,31
Main d'œuvre permanente	0,43	0,27	0,43 Médiane : 0,06
MSA	0,27	-	0,88
Autres	0,15	0,14	0,34
Total charges fixes hors annuités	1,50	-	2,54
Annuités	2,05	2,33	3,51

Lexique

Données économiques

Exprimées en euros

Marge poule-aliment (MPA)

Vente d'œufs + vente des réformes - (achat des poulettes + achat de l'aliment + frais financiers sur poulettes et aliments)

Charges opérationnelles

Eau + électricité + frais de santé + lavage/désinfection + main d'œuvre occasionnelle + autres frais d'élevage

Marge brute (MB)

MPA - charges opérationnelles

Charges fixes affectables

Assurances + MSA + main d'œuvre permanente + frais de gestion + frais financiers + entretien/réparations + annuités

Solde disponible

MB annuelle - charges fixes affectables

Le solde sert à rémunérer le travail de l'éleveur.

Les effectifs sont insuffisants en label rouge pour calculer certaines moyennes.

Les frais de main d'œuvre permanente et de MSA sont très variables entre les élevages qui ne sont pas séparés selon leur profil (taille de l'atelier volailles, autres ateliers de production). Globalement, les frais de MO permanente dépassent 5000 euros / an uniquement pour des élevages plein air de plus de 30 000 poules, ou bien pour des élevages bio de 12000 poules.

Dans notre échantillon, 76 % des bâtiments ont été construits ou rénovés depuis moins de 10 ans.

▪ EBE et solde disponible (€ / poule / an)

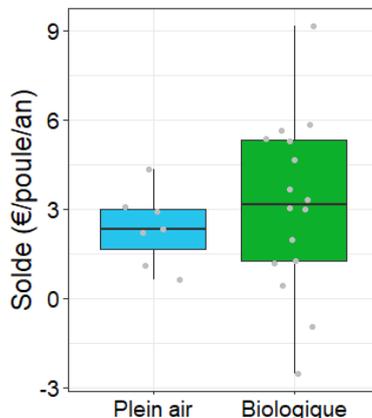
Les données ne sont pas indiquées en label faute de données suffisantes.

	Plein air	Label Rouge	Biologique
EBE (€/poule/an)	4,25		6,54
Solde disponible (€/poule/an)	2,36		3,14

Il existe une grande hétérogénéité des soldes disponibles d'une exploitation à l'autre (figure 7). En effet, on observe sur notre échantillon trois lots avec un solde négatif. Les trois élevages concernés ont subi des problèmes sanitaires ou d'alimentation sur leur lot. Il serait intéressant d'effectuer une moyenne sur au

Figure 7 : Répartition des soldes disponibles par poule et par an. Chaque point gris représente un lot.

moins trois lots successifs.

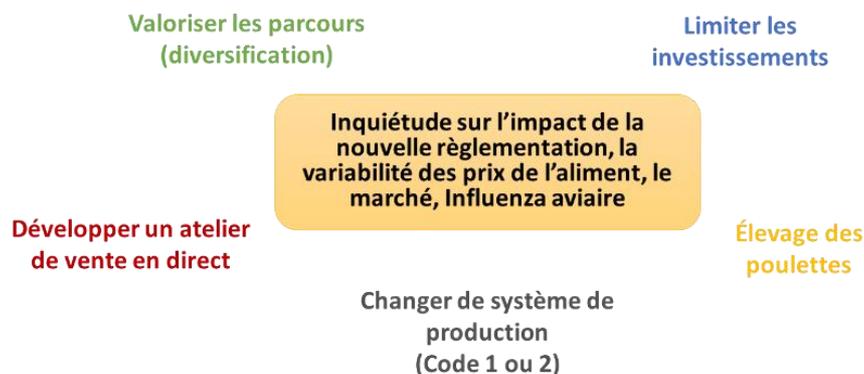


▪ Vision du métier.

A la questions sur les atouts principaux de leur métier, les éleveurs ont d'abord cité la **sécurité de la production** (contrat, indépendant de la météo), ainsi que la **liberté d'organisation** et le **contact avec les animaux**. A l'inverse, l'**astreinte de ramassage** est citée comme une contrainte forte, renforcée par le manque de main d'œuvre de remplacement dans certaines zones géographiques. La **faible de marge de manœuvre** concernant la valorisation des parcours, le choix de l'aliment et des souches, est également vu par certains éleveurs comme une contrainte de la production.

L'influenza aviaire ainsi que la hausse des prix de l'aliment, des bâtiments, et la saturation du marché de l'œuf bio constituent pour les éleveurs les principales menaces sur leur activité. Le changement de réglementation bio début 2022 apporte de l'incertitude.

Le schéma ci-dessous synthétise les inquiétudes des éleveurs bio et les perspectives d'évolution évoquées par les éleveurs.



Vos interlocuteurs dans les Chambres d'agriculture

BRETAGNE

Côtes d'Armor :

Félicie AULANIER - 02 96 79 21 89

Stéphane ROFFI - 02 96 79 21 71

Finistère :

Gwenn GUILLOU - 06 86 11 18 72

Ile-et-Vilaine :

Elodie DEZAT - 02 23 48 26 66

Morbihan :

Marion RUCH - 02 97 74 08 92

PAYS DE LA LOIRE

Nord-Loire (49/53/72) :

Elom KOULETE - 02 43 39 62 18

Anne-Sophie LE GONIDEC - 02 41 18 60 37

Suzelle VANNIER - 02 43 29 24 36

Sud-Loire (44/85) :

Damien BOUILLAUD - 02 51 36 82 22

Laurine GABRIEL - 02 51 36 83 61

Alexandra SIGUST - 02 51 36 81 62

NOUVELLE AQUITAINE

Deux-Sèvres et Charente-Maritime :

Cécilia MONTHUS - 05 49 77 15 15

Lot et Garonne :

Louise Miranes - 05 53 77 83 83

Dordogne :

Dominique Plassard - 05 53 35 88 88

Nous remercions tous les éleveurs qui ont accepté de partager leurs résultats pour cette enquête.

Cette étude a été réalisée avec la contribution financière du Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural.



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité